

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

VILLE DE SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -07 - 10

Séance du 2 juillet 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 3

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

**SECURISATION DU POSTE
ELECTRIQUE DE LA
COMMUNE
DE SAINT-CYR-SUR-MER**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**PROJET DE RESEAU
DE TRANSPORT
D'ELECTRICITE
DE DEMANDE D'UTILITE
PUBLIQUE**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Elisabeth LALESART
(procuration à Stéphanie LEITE), Messieurs Jean-Pierre LE VAN
DA (procuration à Monsieur Louis FERRARA, Alain
PATOUILLARD (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER).

**INSTITUTION DE
SERVITUDES POUR LA
CREATION D'UNE SECONDE
LIAISON ELECTRIQUE
SOUTERRAINE**

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO, Isabelle VIDAL et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190702-DEL20190710-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Afin de garantir l'approvisionnement en électricité des Communes de Saint-Cyr-sur-Mer et de la Cadière d'Azur, l'alimentation électrique 63 000 volts du poste ENEDIS de distribution de Saint-Cyr-sur-Mer doit être sécurisée. En effet, le poste ENEDIS de la Commune est un poste dit « source » qui transforme l'électricité du réseau de transport haute tension 63 000 Volts en électricité moyenne tension 20 000 Volts, injectée sur le réseau de distribution alimentant les consommateurs.

Il alimente également la Commune de la Cadière d'Azur et est raccordé au Réseau Public de Transport par une unique liaison sur la ligne La Ciotat – Pont d'Aran.

La perte de cette liaison entraîne des coupures d'électricité en période de fortes consommations, c'est pourquoi ENEDIS a demandé à R.T.E d'étudier la sécurisation du poste électrique 63 000 Volts de la Commune. Pour ce faire, celle-ci projette de construire une deuxième ligne 63 000 volts d'alimentation du poste, en technique souterraine.

Pour ce projet, R.T.E sollicite la déclaration d'utilité publique (D.U.P) de l'ouvrage qui n'est soumis ni à étude d'impact ni à enquête publique en application des décrets n° 2011-2019 et n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact et de l'enquête publique.

Le dossier de consultation correspondant peut être consulté en cliquant sur le lien suivant :
<https://we.tl/t-OyfdOmPUH6>

Il constitue le Mémoire descriptif du dossier de D.U.P, conformément aux dispositions des articles R232-23 et suivants du code de l'Energie.

Son rôle est de fournir au lecteur les éléments lui permettant d'être informé et précisément renseigné sur les travaux envisagés, la démarche qui a conduit à les définir et la procédure qui permettra de les réaliser. Il présente ainsi successivement :

- les dispositions générales de l'ouvrage (consistance et sites des travaux envisagés, calendrier et coûts du projet, insertion dans le réseau existant),
- la justification technico-économique du projet (les raisons pour lesquelles le projet doit être réalisé,
- l'historique et les principaux enseignements de la concertation qui a eu lieu entre les acteurs locaux et R.T.E afin de déterminer le tracé général de la future liaison souterraine,
- Le contexte réglementaire et administratif dans lequel les travaux projetés s'inscrivent.

On trouvera, en complément, des informations générales sur le fonctionnement du réseau électrique et des informations sur les engagements environnementaux de R.T.E.

Les travaux à réaliser :

Le projet de sécurisation du poste de Saint-Cyr-sur-Mer induit les travaux suivants :

- Création d'une liaison souterraine 63 000 volts d'environ 700m entre le pylône n°37 et le poste de Saint-Cyr-sur-Mer ;
- Adaptation du pylône n°37 en support aérosouterrain et renforcement de ses fondations ;
- Dépose de 750 mètres de ligne aérienne (pylône 38 et conducteurs), supprimant le surplomb de l'autoroute et de parcelles agricoles.

Monsieur le Maire précise que le poste de Saint-Cyr-sur-Mer est situé Chemin de la Bégude à proximité de la limite communale de La Cadière d'Azur, en contrebas de l'autoroute A50.

En travaux connexes à la création de cette deuxième alimentation de ce poste, une cellule ligne départ « Ciotat » sera créée dans le bâtiment existant, la cellule ligne départ « Pont d'Aran » sera adaptée et le poste raccordé à la fibre optique.

Caractéristiques de l'ouvrage :

D'une longueur d'environ 700 mètres, la liaison souterraine sera construite en technique 90 000 Volts mais exploitée en 63 000 Volts.

Protection de l'ouvrage

La protection de l'ouvrage et des tiers est assurée par :

- La pose d'un grillage avertisseur de couleur rouge au-dessus des câbles pour signaler leur présence lors de travaux ultérieurs, limitant ainsi les risques d'endommagement intempestif par des engins de terrassement.
- Le respect de la distance minimale de voisinage et de croisement entre la liaison électrique et les autres réseaux souterrains et aériens préexistants (eau, gaz, chauffage urbain, ligne télécom, infrastructures de transport...)

Durée des travaux :

Les travaux dureront environ 8 mois au total. Ils se déroulent de décembre 2019 à juillet 2020 :

- Construction de la liaison souterraine avec déroulage des câbles : *de février 2020 à juin 2020,*
- Travaux au poste de Saint-Cyr-sur-Mer : *de janvier 2020 à juin 2020,*
- Travaux sur le support 37 : *fin 2019,*
- Raccordement de la liaison souterraine aux extrémités (support 37 et poste de Saint-Cyr-sur-Mer) : *juin 2020,*
- Dépose des câbles aériens entre les supports n°37 et n°39 : *juin 2020,*
- Mise en service : *fin juin 2020,*
- Dépose du support n°38 après la mise en service.

Coût du projet :

Le coût total du projet est estimé à 2 500 000 € dont 1 900 000 € à la charge d'ENEDIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une consultation du public en l'Hôtel de Ville du vendredi 5 juillet au vendredi 19 juillet 2019 inclus.

A la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable sur le projet de sécurisation du poste électrique de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Madame la Directrice Régionale - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY